

DECLARATION LIMINAIRE

**COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES SERVICES DECONCENTRES DES SERVICES
JUDICIAIRES DE LA COUR D'APPEL DE CAEN**

F3SCT

03 mars 2025

Monsieur le premier président, mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée,

c'est avec beaucoup d'espoir que nous accueillons votre arrivée au sein de cette formation, un espoir de changement dans le fonctionnement de cette institution et surtout d'évolution pour les personnels de ce ressort.

Depuis deux années la formation spécialisée se réunit trop rarement, mène des discussions à bride abattue et n'est pas associée en amont, ainsi qu'elle devrait l'être, aux projets mis en place sur le ressort, ainsi nous découvrons par exemple l'année dernière avec ébahissement le changement de badgeuse ou le projet ADAP à Coutances...

Il est pourtant plus que jamais nécessaire, à l'heure de profonds changements dans l'organisation des greffes amenés par l'arrivée des cadres greffiers et la suppression des adjoints faisant fonction de se pencher sur les risques psychosociaux induits par les nécessaires réorganisations au sein des équipes. De même, l'incertitude budgétaire que nous vivons actuellement a un impact certain sur les personnels, en particulier pour les contractuels inquiets de l'éventuelle non prolongation de leurs missions au sein des juridictions.

Ces risques psychosociaux sont doublés de risques physiques au vu de l'état de notre parc immobilier, tribunaux vétustes, réseaux électriques dangereux, présence de plomb, de radon et d'amiante... Les risques courus par les personnels et les justiciables sont réels et doivent être réduits pour préserver l'image de notre institution.

Monsieur le premier président, vous qui disiez lors de votre audience d'installation faire du dialogue social une de vos priorités, sachez que nous, organisation syndicale majoritaire au sein des personnels et nos partenaires de l'USM, majoritaires au sein des magistrats, attendons beaucoup de votre présidence de cette formation, et que nous considérons qu'aucune réelle avancée ne pourra se faire sans association des organisations syndicales.